

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Etai<sup>ent</sup> présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h30), M. BARROCA Joaquim, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, M. LACASSAGNE Sylvain, M. Patrick PREMEL

### Pouvoirs :

M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain  
Mme CHABOT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard  
Mme COLAROSSO Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
Mme ATTIA Monia donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie  
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed  
Mme LANNOYE Delphine donne pouvoir à, M. BARROCA Joaquim

### Absents :

Mme NEZAR Houria  
Mme MORTAGNE Isabelle  
M. LOSTUZZO Jean-Luc  
M. SARR Alhassan  
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Jean-Michel APARICIO a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 03/12/2024
- Date d'affichage : 03/12/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre d'absents : 5

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° 2024-064 : Engagements de la CCHVO - Contrat Quartier Engagements 2030 pour les communes de Beaumont-sur-Oise de Persan - Complément**

### Le Conseil Communautaire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,

**Vu** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment l'article 30,

**Vu** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**Vu** la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui proroge jusqu'au 31 décembre 2022 les contrats de ville,

**Vu** la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 qui proroge jusqu'au 31 décembre 2023 les contrats de ville,

**Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**Vu** le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**Vu** le Contrat de ville de la Ville de Persan signé le 30 juin 2015,

**Vu** l'avenant au contrat de ville en date du 17 juillet 2017 portant classement du quartier de Boyenval de Beaumont-sur-Oise en Quartier de Veille Active,

**Vu** l'avenant au contrat de ville intercommunal pour les années 2020-2022 en date du 16 novembre 2020, « Protocole d'engagements renforcés et réciproques », mentionnant l'ensemble des engagements et réalisation à venir,

**Vu** la délibération n° 2024-037 en date du 17 juin 2024 relative à la signature du projet de « Contrat Quartiers Engagement 2030 - Beaumont-sur-Oise / Persan 2024 – 2030 »,

**Vu** les annexes dudit contrat présentées au cours de la présente séance et manquantes lors de sa présentation du dossier le 17 juin 2024,

**Considérant** que le décret du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, en intégrant pour notre territoire, les quartiers de « Boyenval » avec 1 113 habitants à Beaumont-sur-Oise (code quartier QN09542N) et « Le Village » avec 3 351 habitants à Persan (code quartier QN09538M),

**Considérant** les éléments évoqués au cours de la séance du 17 juin 2024 relatif au « Contrat Quartiers Engagement 2030 - Beaumont-sur-Oise / Persan 2024 – 2030 »,

**Considérant** l'accord donné à Madame la Présidente de procéder à la signature du projet de contrat « Quartiers Engagement 2030 », concernant les communes de Beaumont-sur-Oise et de Persan pour les années 2024 – 2030, en qualité de partenaire,

**Considérant** les annexes du contrat présentés au cours de la présente séance :

- ✓ Annexe A.1 : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
  - A.1.1 – Commune de Persan : Quartier du Village
  - A.1.2 – Commune de Beaumont-sur-Oise : Quartier de Boyenval
- ✓ Annexe A.2 : Engagements des Partenaires
- ✓ Annexe A.3 : Fiches projet quartier
  - A.3.1 – Commune de Persan
  - A.3.2 – Commune de Beaumont-sur-Oise
- ✓ Annexe A.4 : Référentiel de suivi et d'évaluation du contrat
  - A.4.1 – Commune de Persan
  - A.4.2 – Commune de Beaumont-sur-Oise
- ✓ Annexe 5.1 : Modalités d'implication des habitants
  - A.5.1 – Commune de Persan
  - A.5.2 – Commune de Beaumont-sur-Oise

**Considérant** que ces annexes ont été établies par les Villes de Persan et de Beaumont-sur-Oise,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 : ACTE** la transmission des annexes du contrat « Quartiers Engagement 2030 - Beaumont-sur-Oise / Persan 2024 – 2030 », sus mentionnées, portant notamment déclinaison locale de cette politique publique au sein des communes

**Article 2 : CONFIRME** l'autorisation accordée à Madame la Présidente le 17 juin 2024, de signer ce contrat et de mener des actions dans le cadre de ce dispositif en collaboration des deux communes en qualité de partenaire, notamment dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire (Contrat Local de Santé – CLS / Conseil Local de Santé Mentale - CLSM), de l'accès au droit, des actions de prévention et d'accompagnement... (Cf. Engagement de la CCHVO en Annexe A.2)

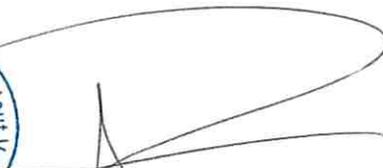
#### Adoptée par :

#### **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Catherine BORGNE  
Présidente



Jean-Michel APARICIO  
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 16/12/2024

Affiché le : 16/12/2024

Publié le : 16/12/2024

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).